

### CALCUL DU COÛT DE BLANCHISSAGE DE L'ANNÉE

Calcul effectué à partir du nombre de jour travaillés

Mois	Nombre de jours travaillés		Prix du Blanchissage par jour	=	Total sur le mois
Janvier		X		=	
Février		X		=	
Mars		X		=	
Avril		X		=	
Mai		X		=	
Juin		X		=	
Juillet		X		=	
Août		X		=	
Septembre		X		=	
Octobre		X		=	
Novembre		X		=	
Décembre		X		=	
<b>Coût Total de Blanchissage de l'année</b>					

Par tolérance de l'administration fiscale, les frais de blanchissage du linge professionnel à domicile (blouses, serviettes, essuie-main...) peuvent être déduits de façon forfaitaire.

Plusieurs conditions doivent cependant être respectées :

- correspondre au blanchissage de vêtements de travail spécifiques (comme les blouses) et non de vêtements de ville
- être en mesure de présenter les factures d'achat du linge professionnel ainsi blanchi
- fixer le montant des dépenses en fonction du tarif pratiqué par un pressing proche de son domicile, avec une preuve à l'appui (facture, devis, grille tarifaire...)
- conserver une trace des calculs effectués par une mention mensuelle dans la comptabilité (exemple : x blouses à x €)
- enfin, les déductions doivent être « proportionnées » à l'activité. Si le montant est considéré comme surévalué par l'administration fiscale, vous risquez d'être pénalisé.

Or, c'est bien la difficulté du « forfait blanchissage » puisque les textes n'imposent aucune fourchette maximale ou minimale... ce qui peut conduire certains à pratiquer des dépenses élevées.

Attention ! Il est impossible de cumuler le forfait blanchissage avec la déduction de dépenses réelles liées au nettoyage du linge professionnel (dépenses de pressing, achat de lessive, amortissement d'un lave-linge...). Vous devez choisir l'une ou l'autre des solutions.

Les frais de blanchissage sont à renseigner dans la déclaration 2035 à la ligne 17 « Entretien et réparations ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou remarques (infos@angiil.com) pour ajouter un outil qui vous manquerait !